



Communiqué

28.04.2016

Comité du Travail Féminin - Assemblée constituante

La ministre de l'Égalité des chances, Madame Lydia MUTSCH, a présidé en date du 28 avril 2016 l'Assemblée constituante du Comité du Travail Féminin.

Le Comité du Travail Féminin est un organe consultatif qui a été créé par règlement grand-ducal du 27 novembre 1984 tel que modifié par le règlement grand-ducal du 31 mars 1996 en vertu duquel il est chargé d'étudier soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelle des femmes.

Ce comité fait connaître et propose de son propre mouvement, soit au Gouvernement, soit à la Ministre de l'Égalité des chances l'ensemble des actions qui lui paraissent de nature à améliorer la situation des femmes.

La ministre a salué le rôle fondamental du comité à donner des conseils au gouvernement concernant des dossiers importants afin de veiller à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes soit garantie dans tous les domaines et à tous les niveaux. Elle a notamment apprécié la précieuse contribution faite par le comité dans son avis émis récemment concernant le projet de loi n° 6892 ayant pour objet la mise en œuvre de certaines dispositions du Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 et portant 1) modification du Code du Travail 2) modification de l'article 2 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques.

La ministre a remercié chaleureusement les membres du comité pour leur engagement et l'excellent travail accompli.

Le comité se compose de 21 membres titulaires ainsi que d'un nombre égal de membres suppléant-e-s, nommé-e-s par la Ministre pour un terme renouvelable de trois ans. Il comprend:

- quatre représentant-e-s des associations féminines proposé-e-s par le Conseil National des Femmes du Luxembourg;
- quatre représentant-e-s des organisations professionnelles des employeurs;
- quatre représentant-e-s des organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national;
- neuf représentant-e-s du Gouvernement

Le bureau suivant a été élu pour les 3 prochaines années :

Madame Viviane JEBLICK, présidente, représentante des organisations syndicales

Madame Danielle HAUSTGEN, vice-présidente, représentante des organisations professionnelles des employeurs

Madame Anik RASKIN, vice-présidente, représentante des associations féminines



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances

La ministre a félicité la présidente et les vice-présidentes nouvellement élues. Elle leur a souhaité beaucoup de succès tout en espérant pouvoir compter sur une coopération fructueuse comme dans le passé.

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances